ENC
ÉCOLE ST JEAN



RÈGLEMENT DE L'ETUDE SURVEILLEE

I. INSCRIPTIONS

L'inscription doit se faire **au mois de juin précédant la rentrée** et concerne les élèves du **CP au CM2**.
Toute modification **exceptionnelle** des jours de présence ne pourra être acceptée que sur demande écrite auprès du secrétariat et de la direction.

II. HORAIRES

L'étude se déroule **de 16h55 à 17h55 les lundis, mardis, jeudis et vendredis** ; 5 minutes étant prévues pour l'installation et la désinstallation des enfants dans les salles.

La fin des cours étant à 16h30, la récréation séparant la classe de l'étude dure 25 minutes, sous la surveillance du personnel encadrant. **Le goûter sera fourni par les parents et devra être conditionné dans une boîte hermétique**.

La sortie de l'étude se fait à 18h précises. Une tolérance jusqu'à 18h10 pourra être exceptionnellement accordée.
En cas de dépassement de cet horaire ou en cas de récidive de retard, une heure supplémentaire sera facturée.
Afin de ne pas perturber le travail des élèves et par mesures de sécurité, **la sortie ne pourra avoir lieu avant 18h.**

III. DEVOIRS ET LEÇONS

L'étude doit permettre aux élèves de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons **dans l'autonomie et le calme**.
Le personnel effectue un contrôle auprès des élèves mais n'assure pas de soutien pédagogique.
L'étude surveillée ne s'apparente en aucune façon à une garderie, à un cours particulier ou à un soutien aux enfants en difficulté.
Les **parents doivent s'assurer du suivi du travail et des apprentissages à la maison.**
Une fois les devoirs terminés, les enfants seront invités à lire ou à dessiner dans le calme, avec le matériel **fourni par les parents.**

IV. DISCIPLINE

Une étude surveillée ne peut être efficace que si chaque élève respecte le travail d'autrui. Il importe donc que **chacun travaille dans le silence et l'autonomie**.

L'étude surveillée est un service rendu aux parents. De ce fait, un comportement irréprochable des enfants est attendu. Si un enfant perturbe par son comportement ou par ses propos le bon fonctionnement du service, cela pourra entraîner **une exclusion définitive de l'étude sur décision de la Direction.**

V. TARIFS PAR TRIMESTRE

Les tarifs sont communiqués sur le site de l'établissement.

VI. RESPONSABILITÉ

Pendant le temps d'étude, les enfants sont placés **sous la responsabilité du personnel encadrant** (enseignant, membres du personnel, prestataires extérieurs)
Celui-ci a la charge de prévenir les parents en cas d'incident.
En cas d'oubli de matériel (cahier, livre, trousse, etc.), **les enfants ne sont pas autorisés à retourner en classe** pour aller le récupérer.

Le……., à…….

Signature des parents **Signature de l'élève**